

**FICHE DE POSTE**

**Coordonnateur d'unité d'enseignement**

**d'un établissement spécialisé médico-social ou sanitaire (ESMS)**

<p><b><u>Poste</u></b></p>	<p>→ Coordonnateur d'unité d'enseignement d'un établissement spécialisé médico-social ou sanitaire → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, le coordonnateur d'unité d'enseignement exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH). Il assure ses missions au sein d'un établissement spécialisé, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de cet établissement. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH.</p>
<p><b><u>Missions</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une organisation de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation pour chacun des enfants ou jeunes de l'établissement dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins éducatifs spécifiques.</li> <li>- Assurer l'enseignement auprès des enfants ou jeunes relevant d'une unité d'enseignement interne ou le cas échéant d'une unité d'enseignement externalisée.</li> <li>- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein de l'unité d'enseignement.</li> <li>- Proposer au directeur de l'établissement une organisation du service hebdomadaire d'enseignement.</li> <li>- Conseiller le directeur de l'établissement dans l'organisation et le suivi des parcours scolaires.</li> </ul>
<p><b><u>Conditions d'exercice</u></b></p>	<p>La charge de travail du coordonnateur d'unité d'enseignement dépasse le simple cadre des heures scolaires. À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.</p>

<p><b><u>Compétences et qualités requises</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.</li> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant les établissements spécialisés du médicosocial et du sanitaire.</li> <li>- Analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'unité d'enseignement ainsi que dans chaque projet individuel.</li> <li>- Être capable d'impulser des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.</li> <li>- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle.</li> <li>- Mobiliser des qualités relationnelles et le sens de la communication.</li> </ul>
<p><b><u>Personne à contacter</u></b></p>	<p>Maud MOREL, IEN ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers  <a href="mailto:sdei32@ac-toulouse.fr">sdei32@ac-toulouse.fr</a> ou 05 67 76 51 58</p>